

DELIBERATION N° 82/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
9 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
10 décembre 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 16 DECEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Madame Corinne DROUEN - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉ : Monsieur Germain LELARGE,

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Catherine FILIPOV.

**REMBOURSEMENT PARTIEL DU PRET
Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de confortement de la falaise étant terminés, la commune a sollicité le solde des subventions aux différents organismes. En attendant le dernier versement, monsieur le Maire propose que la commune commence à rembourser le prêt d’1 000 000€. Vu le montant de la trésorerie communale, monsieur le Maire propose que 500 000€ soit remboursés dès à présent.

Cette dépense n’ayant pas été budgétée, il est proposé aux Conseillers de transférer la somme de 500 000€ de l’article 2135 vers l’article 1641.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés.

AUTORISE monsieur le Maire à rembourser 500 000€ du prêt de la Caisse d’Epargne.

AUTORISE les transferts de dépenses d’investissement suivants :

- Prélever 500 000€ du compte 2135,
- Inscrire 500 000€ au compte 1641.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

014-211407556-20251216-D82-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2026

